Ville de Genève
Conseil municipal

QE-693

Réponse du Conseil administratif du 22 novembre 2023 à la question écrite du 8 mars 2023 de Mme Yasmine Menétrey: «Arrêts de bus et personnes à mobilité réduite».

TEXTE DE LA QUESTION

A l'arrêt de bus «Palais Eynard», en direction de la place Neuve, la barre d'appui est beaucoup trop haute pour permettre aux personnes à mobilité réduite de s'y appuyer.

Dans d'autres arrêts de bus, le banc est beaucoup trop bas pour s'asseoir.

Je demande au Conseil administratif de faire le nécessaire pour adapter les hauteurs des bancs ainsi que la barre d'appui, pour les seniors ou les personnes à mobilité réduite.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En préambule, il convient de souligner que les abribus peuvent être équipés de différents types d'assise. Ainsi, à l'arrêt du bus dont il est question, au Palais Eynard, la barre d'assise est de type «assis-debout». Celle-ci n'est donc pas prévue pour qu'on puisse s'y asseoir, mais uniquement pour qu'on s'y appuie, ce qui n'est effectivement pas toujours une possibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Malheureusement, l'étroitesse du trottoir à cet emplacement ne permet pas la pose d'un banc. C'est pourquoi la solution du dispositif «assis-debout» a été retenue, pour pallier en partie le problème. Cela étant, les services vont contrôler la possibilité d'adapter la hauteur de cet équipement. Si les associations de défense des PMR en confirment la pertinence, l'arrêt de bus sera adapté. Une adaptation de la hauteur pourrait être envisagée si constat est fait d'un placement hors normes ergonomiques des hauteurs, à discuter avec les associations pour les PMR.

Pour ce qui est des banquettes (bancs) dans les abribus, ces dernières sont positionnées selon les règles ergonomiques en vigueur. Selon la topographie locale des sites, par exemple dans le cas de pentes importantes, il est possible que les extrémités des banquettes soient trop hautes par rapport à la moyenne, ou à contrario trop basses, tout en restant dans des moyennes acceptables.

Cela étant, un nouvel abribus végétalisé, dont un prototype est présent à l'arrêt «Genève-Muséum», devant le Muséum d'histoire naturelle (MHN), a été créé par la Ville de Genève. Cet abribus de nouvelle génération comportera des

assises réglables en hauteur, avec un dossier, des accoudoirs et un lattage de bois. Les banquettes seront plus larges et permettront au minimum à trois personnes de s'y asseoir confortablement.

Cinq de ces nouveaux abribus végétalisés seront déployés au cours de l'année 2024, sur les sites suivants:

– place de Neuve: un abribus double;
– rue du Mont-Blanc: un abribus double;
– avenue d'Aïre – arrêt Camille-Martin: 1 abribus simple (type Muséum);
– place de la Navigation: un abribus double;
– rue Lombard – devant l'Hôpital: un abribus double.

Enfin, pour se conformer à la loi fédérale sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux transports collectifs (LHand), une demande de crédit de travaux va être déposée au Conseil municipal avant la fin de cette année. Parallèlement, une analyse des abris devant être remplacés au profit du nouvel équipement sera effectuée et conduira, si besoin, au dépôt d'une demande de crédit spécifique à la fabrication et à la pose d'abribus végétalisés.

En conclusion, le Conseil administratif espère ainsi que les démarches précitées permettront à toute personne ayant besoin de s'asseoir à un arrêt des Transports publics genevois (TPG) de disposer d'un siège adéquat.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Frédérique Perler